

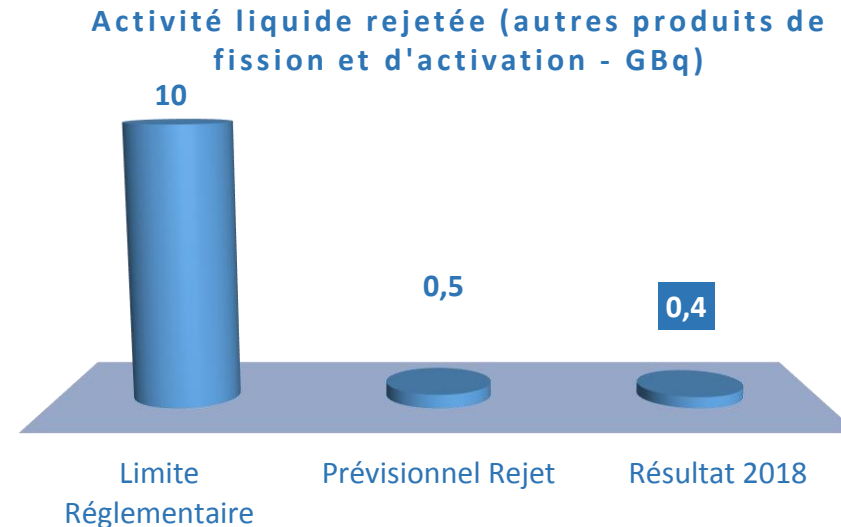
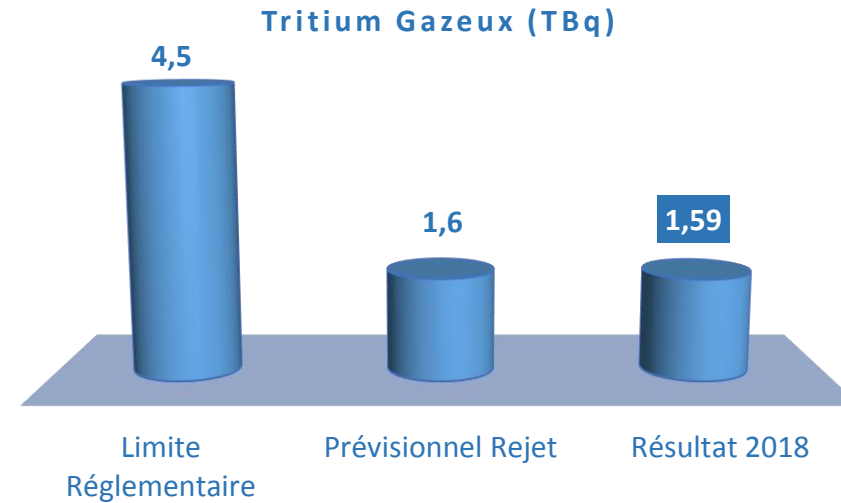
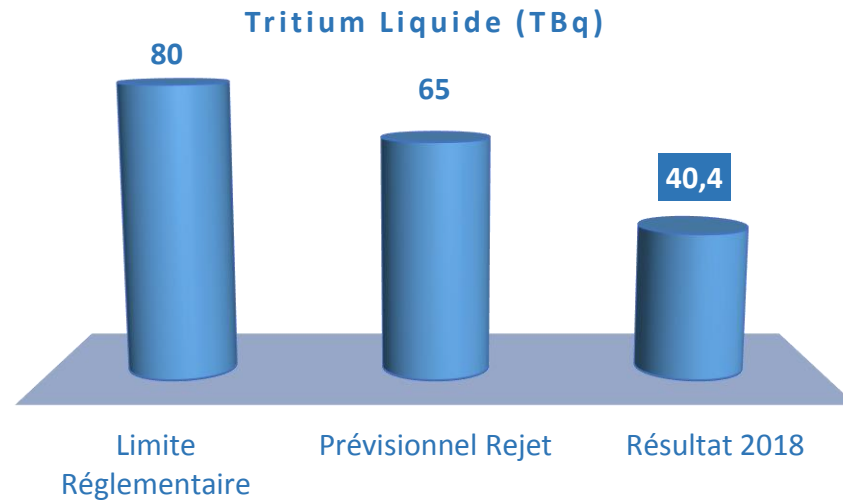


Synthèse environnementale 2018 de la centrale de St Alban

Présentation CLI du 4 mars 2019

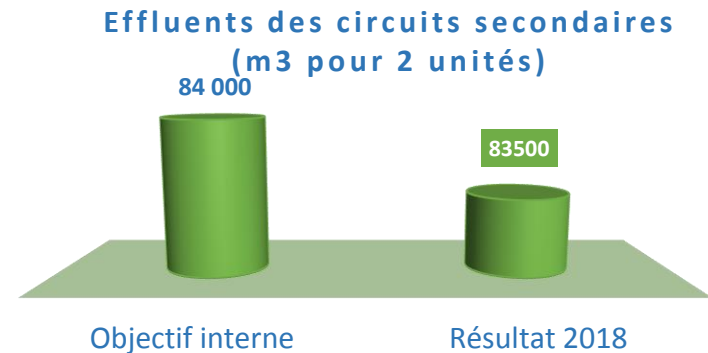
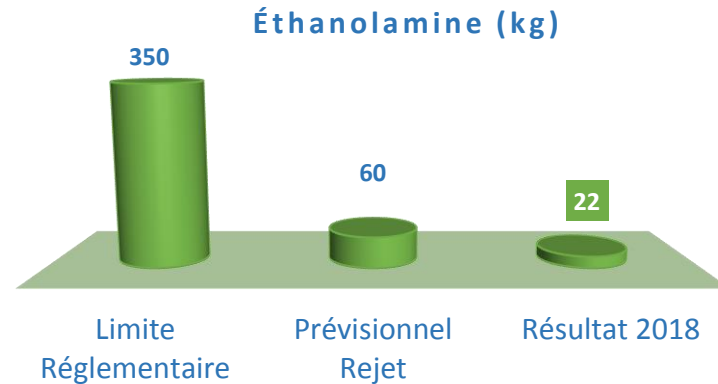
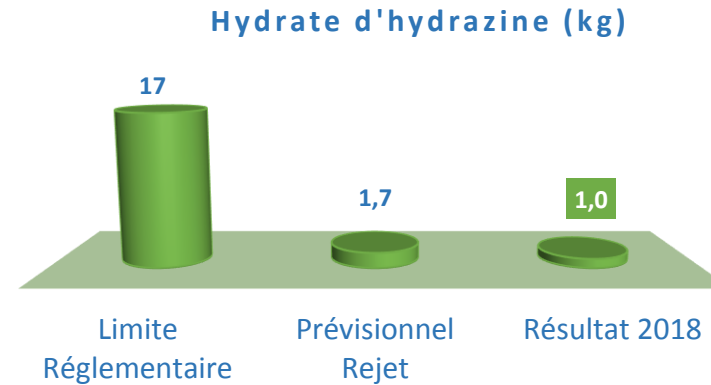
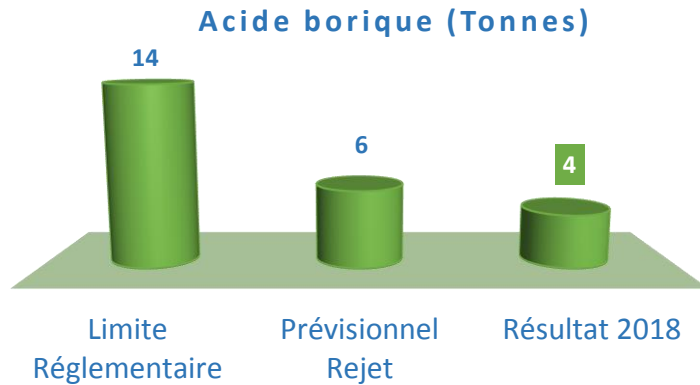


Les rejets liquides et gazeux radioactifs : des résultats opérationnels conformes au prévisionnel annuel de nos rejets



Les rejets chimiques liquides

Les substances prioritaires et les rejets des circuits secondaires des deux unités de production :



Les autres substances rejetées respectent également les limites réglementaires.

La gestion de l'eau (1/5)

Provenance de l'eau :

■ Gestion SIG : débit en sortie du Léman

- Débit min 100 m³/s du 1^{er} mai au 30 septembre, sinon 50 m³/s
- Contrainte de niveau du lac Léman pour la navigation

■ Gestion CNR : Génissiat et de l'aval

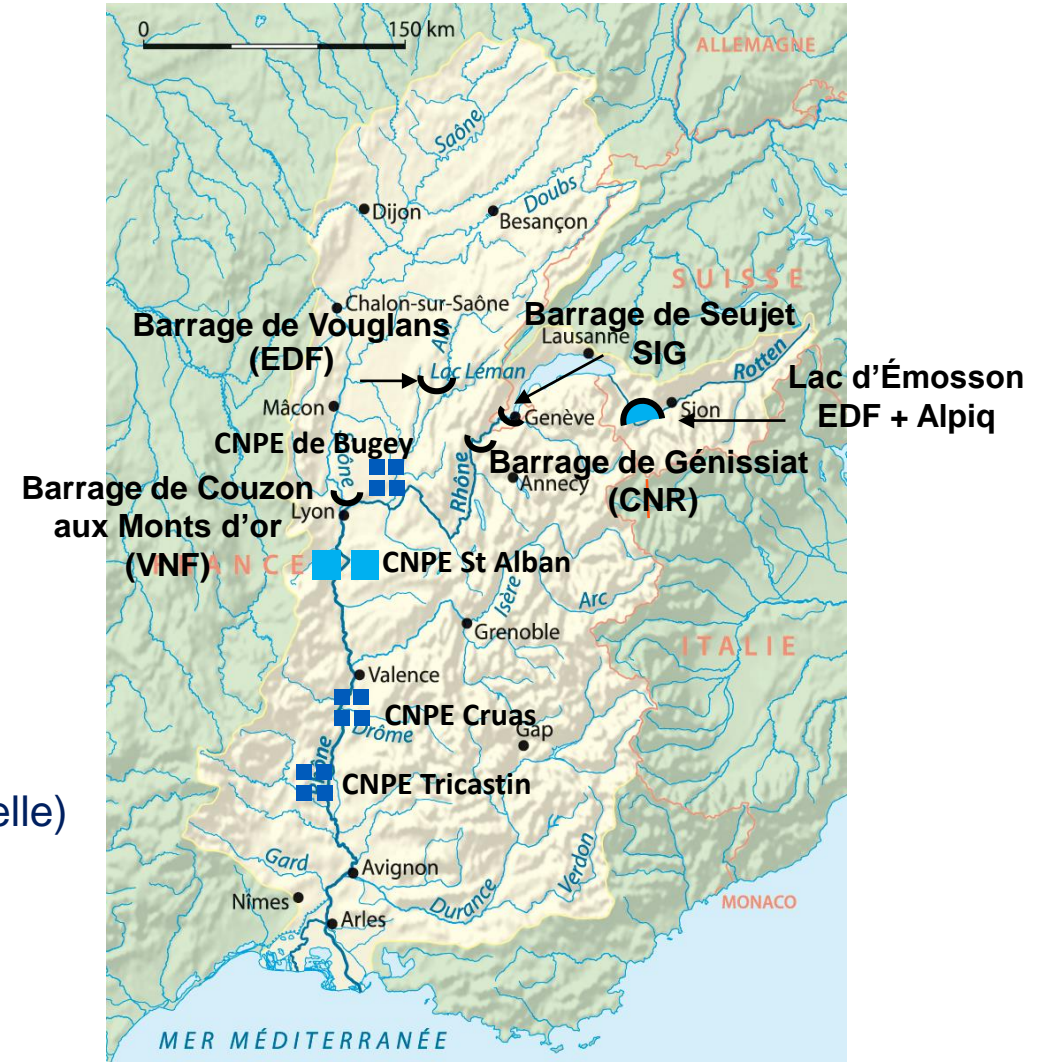
- Génissiat : géré en écluse hebdomadaire par CNR
- Autres ouvrages : gérés en écluse journalière par CNR en respectant les contraintes liées à la navigation

■ Gestion VNF : la Saône

- Contrainte de niveau de la Saône pour la navigation

■ Gestion EDF : débit de l'Arve, l'Ain, l'Isère, la Drôme

- Aménagements sur l'Ain (dont Vouglans) : gestion mixte (hebdo + annuelle)
- Barrage d'Émosson (eaux d'Arve) et de l'Arve : gestion mixte
- Apports des affluents (Isère, Drôme) : gestion mixte



La gestion de l'eau (2/5)

L'Arrête de rejet est adapté à la saison pour le respect de la biodiversité du Rhône :

- **Période Hiver (1^{er} Octobre – 15 Mai)**
Échauffement 4°C ou température max de 26°C
- **Période Été (16 Mai – 30 Septembre)**
Échauffement 3°C ou température max de 28°C

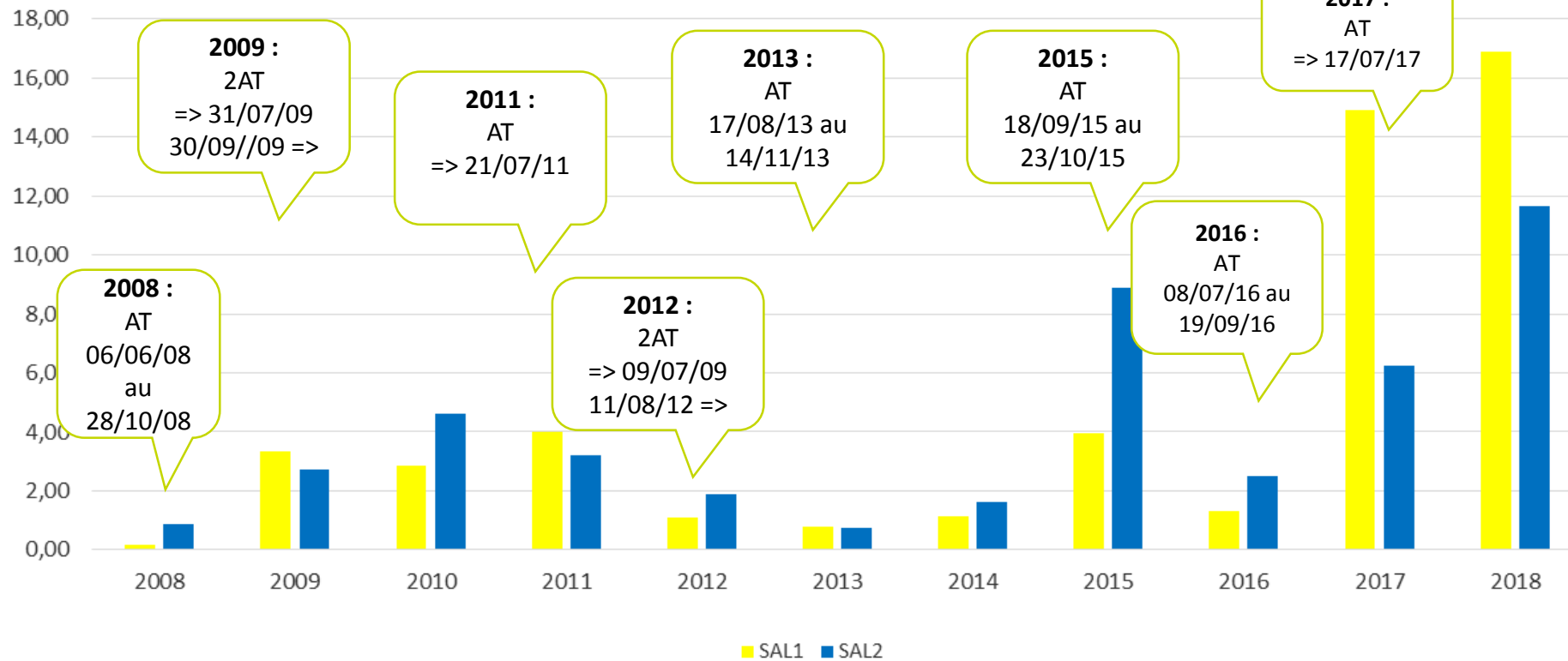
Ces valeurs ont été fixées par l'État en décembre 2014.

En cas de risque de dépassement de ses limites, la centrale réduit la puissance des réacteurs pour garantir le respect de l'arrêté.

La gestion de l'eau (3/5)

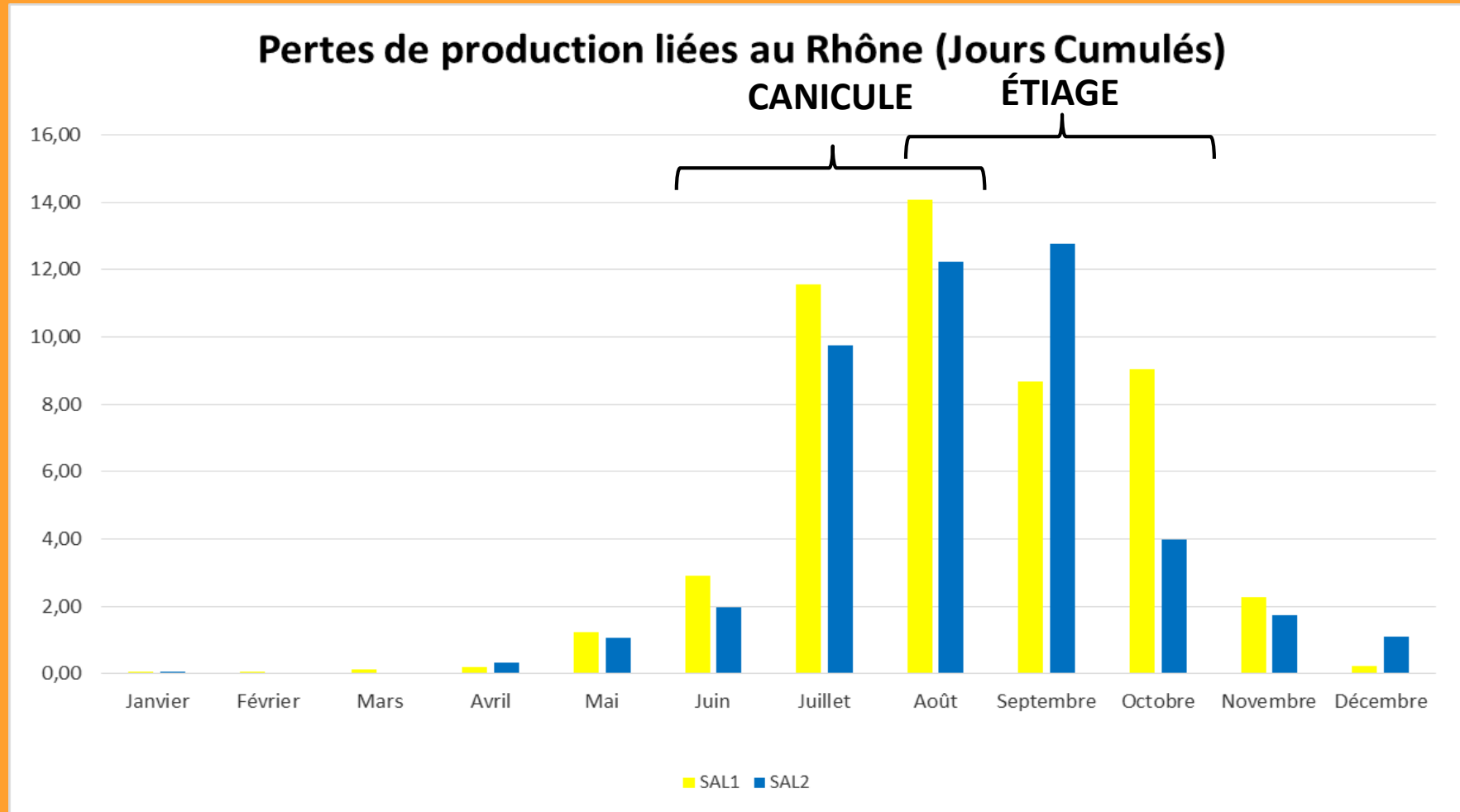
2008 - 2018

Pertes de production liées au Rhône (Jours)



La gestion de l'eau (4/5)

Répartition Mensuelle (cumul 2008-2018)



La gestion de l'eau (5/5)

- **Les pertes de production sont concentrées sur juillet-août et septembre.**
L'étiage se décale en octobre ces 3 dernières années
- **L'usage de l'eau par la centrale de Saint-Alban n'a aucun impact sur le débit du Rhône** (l'eau prélevée est intégralement rejetée)
- **Aucun évènement n'a été déclaré par la centrale de Saint-Alban concernant le non-respect de l'arrêté de rejet**
- **EDF coopère avec les partenaires industriels (CNR, SIG, DREAL) pour une gestion optimisée de l'eau du Rhône**



La gestion des déchets

- **Bon niveau de performance** depuis 7 ans (gestion de nos agréments et respect de nos cibles entreposage)
- **Aucun écart de conformité réglementaire** dans le conditionnement des déchets
- **Optimisation du tri des déchets à la source** avec mise en place de détecteurs à rayon X dans les zones de collecte
- **Valorisation des déchets conventionnels** : 90% des déchets produits ont été valorisés, soit 1 382 tonnes de déchets au total
- **Mise en place « d'éco-digesteurs »** pour la gestion des bio-déchets produits dans les cantines



Déchets triés et compactés



Déchets conditionnés en caisson suivant agrément



Cupres béton de bois et concentrats alimentaires

Déchets cimentés

Biodiversité :

Zone humide du ruisseau Malessard (1/2)

▪ Contexte :

- Superficie : 15 à 20 ha
 - Complexe d'habitats humides (forêts alluviales, mare et roselières)
 - **Zone humide identifiée dans l'inventaire départemental des zones humides d'Isère**
 - **Classée en ZNIEFF 1**
-
- **Enjeu de restauration hydrologique** (*ancienne annexe alluviale du Rhône*) et **écologique** (*castor d'Europe, agrion de Mercure*) ainsi que de **gestion et d'entretien du milieu**



Biodiversité :

Zone humide du ruisseau Malessard (2/2)

- Partenariat pérenne entre EDF et le Conservatoire des Espaces Naturels d'Isère (CEN 38) pour gérer la zone
- **Élaboration d'un plan de gestion de la zone humide : 2018-2019**
 - Acquisition de connaissances
 - Évaluation et hiérarchisation des enjeux identifiés
 - Définition des objectifs de gestion et de restauration
 - Élaboration et mise en place d'un plan de gestion pluriannuel (à partir de 2019)

Politique biodiversité de la centrale :

→ Souhait de mettre en place un programme volontaire de restauration et de gestion de la zone humide

